

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDEYRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
SÉANCE DU 20 MARS 2026
DCM 2026 / 006**

Nombre de membres

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Excusés représentés : 1
- Absents : 0
- Votants : 11 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire, sauf pour l'élection du maire pour laquelle Mr Michel CROZE a assuré la présidence.

Présents :

CELLE Éric	CHANAL Fabrice	CROZE Michel
DESCAMPS Véronique	GENTES Laurent	GRAIL Gaétan
HOPFNER Laurie	MAURIN Anne-Gaëlle	MONTAGNON Estelle
SAURON Jérôme		

Absent(s) excusé(s) : DE JOCAS Marie-Astrid donne pouvoir à MAURIN Anne-Gaëlle

Absents :

Secrétaire de séance : CELLE Éric

ELECTION DU MAIRE

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M Laurent GENTES, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Présidence de l'Assemblée :

- Mr CROZE Michel, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
- Le Conseil Municipal a été ensuite invité à procéder à l'élection du Maire. Il a été rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

AR Prefecture

043-214301442-20260320-2026_006-DE
Reçu le 24/03/2026

Constitution du bureau :

- 2 assesseurs ont été désignés : Mme Montagnon Estelle et Mme Descamps Véronique

Déroulement du scrutin :

- 1 candidat s'est présenté : M. GENTES Laurent

Résultat du 1er tour de scrutin :

- Au premier tour de scrutin tous les conseillers présents ont pris part au vote, 11 votants ont déposés une enveloppe de vote, aucun suffrage n'a été déclaré blanc ou nul, ce qui porte le nombre de suffrages exprimés à 11, avec une majorité absolue de 6
- M. GENTES Laurent, ayant obtenu 11 suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

**Le Maire,
Laurent GENTES**



AR Prefecture

043-214301442-20260320-2026_006-DE
Reçu le 24/03/2026